

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Procureur général sur l'activité du Ministère public pour l'année 2015

1. PREAMBULE

La Commission de gestion s'est réunie le 5 octobre 2016, à la Salle des Charbonnens, Place du Château 6, à Lausanne. Les membres ayant participé à la séance sont les suivants :

Mesdames Christine Chevalley, Dominique-Ella Christin, Catherine Labouchère, Pascale Manzini, Valérie Schwaar et Messieurs Albert Chapalay, Jean-Luc Chollet, Philippe Cornamusaz, Yves Ferrari, Hugues Gander, Philippe Jobin, Claude Schwab et Eric Sonnay. Madame Susanne Jungclaus Delarze et Monsieur Serge Melly étaient excusés.

Monsieur Eric Cottier, Procureur général du Canton de Vaud a également participé à la séance.

Madame Sophie Métraux (SGC) a tenu les notes de séance.

2. REMARQUE PRELIMINAIRE

L'examen du rapport annuel du Ministère public est moins tardif cette année, mais il subsiste un délai de dix mois entre la fin de l'année d'exercice examinée et le passage en commission. Monsieur le Procureur général s'engage à publier son rapport plus rapidement afin que la Commission de gestion puisse l'examiner avant la fin du premier semestre de l'année qui suit.

3. COMMENTAIRE DE M. LE PROCUREUR GENERAL

Les constats sont sensiblement similaires à ceux de l'an passé :

- Le Ministère public peut faire état d'une amélioration de traitement du nombre de dossiers, notamment dû aux renforts octroyés au Ministère public (dotation générale du MP et cellule Strada).
- Les ressources octroyées sont suffisantes, mais les effectifs liés à Strada sont reconduits d'une année à l'autre, tout en restant provisoires, ce qui pose problème en termes de recrutement et de renouvellement des contrats. Monsieur le Procureur souhaiterait une pérennisation du concept et des ETP qui en découle.

4. DISCUSSION GENERALE ET ANALYSE DU RAPPORT POINT PAR POINT

2 Remarques générales et gestion

2.1 Personnel

La Commission s'est intéressée au taux de rotation du personnel important, s'agissant du personnel administratif et des greffiers-rédacteurs.

Les causes sont pour l'instant inconnues du Ministère public qui a, dès 2016, initié une enquête. Il s'agit notamment de généraliser les entretiens de départ pour connaître les raisons des démissions. La nature des postes est également en cause, certains intéressant principalement de jeunes diplômés en

début de carrière. Le rythme et la quantité de travail imposés aux gestionnaires de dossiers peuvent être aussi une raison.

Il s'agira d'établir des comparaisons avec d'autres services afin de déterminer si le Ministère public se détache de la moyenne ou non.

Monsieur le Procureur regrette l'absence d'outils pour motiver les collaborateurs tels que les gratifications ou l'octroi de jours de congé supplémentaires.

2.2 Locaux

Monsieur le Procureur général passe en revue les améliorations apportées aux locaux des différents Ministères publics d'arrondissement et central :

Le vitrage renforcé et le guichet sécurisé sont en place à Yverdon. A Morges, les nouveaux guichets sécurisés ont également été mis en place, l'insonorisation et le chauffage sont en cours d'installation. Les rafraichissements des locaux lausannois sont en cours.

Néanmoins, Monsieur le Procureur insiste sur la nécessité d'entamer une réflexion globale sur la sécurité des locaux du Ministère public, mais aussi d'autres locaux de l'administration cantonale. Il fait référence notamment à des portiques de détection et des sas de sécurité permettant de limiter le risque lié à certains justiciables menaçants.

2.3 Informatique

Le Ministère public a procédé au changement de tous les postes informatiques en une seule fois, mais pas des applications métiers. L'une d'entre elles, GDD, dont la conception est ancienne, ne satisfait plus toutes les attentes des utilisateurs. Un projet est en cours au niveau de la Confédération et des cantons, visant une solution informatique plus performante et répondant aux besoins liés à un traitement des informations partagées par les maillons de la chaîne pénale cantonale, intercantonale ou fédérale.

2.4 Direction et gestion

A une question de la Commission, Monsieur le Procureur assure que la gestion des séquestres est globalement satisfaisante. Les armes, les objets dangereux et les stupéfiants sont en principe gérés la Police cantonale (Polcant), voire même déposés dans des *safes*.

S'agissant de la direction élargie, de nombreux changements de personnel ont eu lieu en moins de 10 mois. Ainsi 5 membres de cette direction sur 9 ont changé.

3. Activité juridictionnelle

En 2015, le nombre de nouvelles affaires est à nouveau en diminution, tout comme le nombre d'affaires en cours. Cela est notamment dû à un nombre d'enquêtes closes plus important que celui des enquêtes ouvertes.

La Commission s'interroge sur le lien existant entre le nombre de mises en détention et la question de la surpopulation carcérale. Monsieur le Procureur général partage le constat de la COGES sur les défis posés au Service pénitentiaire (SPEN) s'agissant du personnel, de son recrutement et de sa formation. Aucune prison ne peut fonctionner sans gardiens. Les procureurs doivent être conscients de cette réalité lors de décision de mise en détention provisoire. Néanmoins, l'application de la loi et du Code de procédure pénal s'impose également aux procureurs.

S'agissant de la longueur des enquêtes du Ministère public (certaines affaires datent d'avant 2011), la commission souhaite savoir si le nombre d'affaires complexes (soit celles qui nécessitent une enquête de longue durée) est également en diminution. Monsieur le Procureur général explique que dans le cadre du contrôle de la bonne marche du Ministère public, un indicateur a été fixé à 15 mois, de sorte que, deux fois par année, les procureurs doivent fournir la liste des affaires plus anciennes. Le total de ces affaires a sensiblement baissé ces trois dernières années. Le délai d'enquête est parfois imposé par des contraintes extérieures, telles que la demande d'expertise psychiatrique. Une piste d'amélioration

étudiée par le Ministère public est une réflexion sur le choix dans l'attribution des dossiers tout en tenant compte du fait que les procureurs vaudois restent, dans les arrondissements, des procureurs généralistes. Toutefois, en matière de criminalité économique, les procureurs sont des spécialistes. Ceux-ci bénéficient de formation continue régulière, notamment en matière d'analyse financière.

S'agissant de la procédure simplifiée, Monsieur le Procureur général réitère sa satisfaction d'avoir à disposition un outil introduit par le nouveau code de procédure pénale qui permet de désengorger le Ministère public des affaires simples en matière de stupéfiant, de circulation routière et d'infraction contre le patrimoine tout en permettant aux prévenus d'être rapidement fixés sur leur sort.

4. Relations publiques et communication

Monsieur le Procureur considère que les relations du Ministère public avec les médias fonctionnent bien : la liste des affaires qui passeront au tribunal est envoyée chaque mois aux rédactions et les procureurs sont incités à répondre aux journalistes, même s'ils doivent parfois leur répondre qu'ils ne peuvent pas donner d'informations selon le stade de la procédure, pour préserver les intérêts de l'enquête et les droits des justiciables.

5. Formation

Le budget dévolu à la formation est en grande partie consacré à la formation continue des procureurs, l'offre pour le personnel administratif étant plus pauvre. La Commission est d'avis que la formation continue peut permettre de fidéliser le personnel et ainsi limiter le taux de rotation de celui-ci.

7. Perspectives

La dotation de la partie administrative est aujourd'hui suffisante pour organiser tout le travail du Ministère public.

Sans pour autant passer à un système de procureurs spécialistes, le Ministère public développe un réseau de procureurs de référence, notamment pour les affaires de violence domestique dans le but d'en améliorer le traitement.

5. VOTE DE LA COMMISSION

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Procureur général sur l'activité du Ministère public pour l'année 2015.

Lausanne, le 24 octobre 2016

*La rapportrice :
(Signé) Valérie Schwaar*